SST MAC - Maintien et Actualisation des Compétences SST

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

Personne titulaire de la carte de "SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL" dans la période de validité de 24 mois.

Dans le cas où ce maintien & actualisation des compétences ferait défaut, le SST perd sa “certification SST”, mais en aucun cas son obligation d'intervenir pour porter secours (article 223-6 du code pénal).

La validation lors d'une session de maintien et d'actualisation de ses compétences lui permettra de recouvrer sa “certification SST” et une nouvelle carte lui sera délivrée.

Pré-requis

Être titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Objectifs pédagogiques

Le Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.

Description / Contenu

Références réglementaires :
Code du travail L.4121-1, L.4121-2 & R.4224-15, R.4224-16,
Circulaire CNMATS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au sauvetage secourisme du travail
Document de Référence de l'INRS V8.01/2021
Directives “COVID-19” de l'INRS du 26 juin 2020.

Contenu: (30% théorique / 70% pratique)
- Maintenir le sauveteur secouriste du travail en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident ;
- Contrôler, remettre à niveau et réactualiser les compétences du SST ;
- Evaluer et actualiser l'action de prévention dans l'établissement.

Révision générale des acquis, conformément au Guide des données et conduites à tenir
de l'INRS (V3.06/2019), des directives “COVID-19” des 20 novembre 2020 et 25 février 2021 :

- Analyser une situation de travail, mécanisme d'apparition du dommage
- Protéger,
- Examiner
- Alerter selon l'organisation des secours de l'établissement,
- Secourir une personne qui :

- saigne abondamment
- s'étouffe

- se plaint de malaise
- se plaint de brûlures
- se plaint de douleurs empêchant certains mouvements
- se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- ne répond pas mais respire
- ne répond pas et ne respire pas

Ranimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe

L'ensemble des thèmes est abordé et développé par des ateliers d'apprentissage et des mises en situation de secouriste.
L'actualisation et le maintien des compétences sont consignés sur la grille de certification du SST, conforme au document de Référence de l'INRS (V8.01/2021).

Modalités pédagogiques

Cet enseignement est réalisé, pour un groupe de 4 à 10 personnes en intra-entreprise ou en interentreprises, en présentiel, à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés dans une salle dégagée permettant les exercices pratiques.

Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques.

Moyens et supports pédagogiques

Un livret Aide-Mémoire produit par notre fédération nationale est remis à chaque participant, en plus des éléments obligatoires édités par l'INRS

Modalités d'évaluation et de suivi

Le certificat de sauveteur secouriste du travail est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.
Une Carte de "Sauveteur Secouriste du Travail" est délivrée aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives.

Les titulaires de cette carte à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir le certificat de compétences de prévention et de secours civiques (PSC1) en application de l'arrêté du 5 décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 du Ministère de l'Intérieur.

Informations sur l'accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Précisez votre situation lors de l'inscription afin que nous puissions trouver des solutions pour que la formation se déroule au mieux.

Si nous sommes dans l'impossibilité de répondre à votre besoin en termes de formation au sein de notre établissement, merci de contacter l'établissement AGEFIPH aux 0 800 11 10 09 qui est spécialisé dans l'insertion des personnes handicapées.